

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 mai 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.
 Absente et excusée : Anne BABEL.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2019 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	CRETEGNY Pierre (maison) – Consorts GIROUD (maison) – Consorts LEVY (terrain).
Déclarations préalables accordées ou tacites	PAYRE Matthieu : piscine hors sol Consorts LEVY (division de parcelle)
Déclarations préalables en cours	néant
Permis accordés ou tacites	néant
Permis en cours	RODIN Didier : panneaux photovoltaïques

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a saisi pour avis le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique, en vue de la création d'un nouveau poste d'adjoint technique, à raison de 15 H hebdomadaires, à compter du 12/08/2019.

Il convient en effet, d'anticiper le départ en retraite d'un agent dont le poste sera supprimé au 01/10/2019. Le Conseil délibèrera sur ce point lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

MODIFICATION HORAIRE EXTINCTION ECLAIRAGE DE NUIT

Les premières mesures de réduction de l'éclairage de nuit ont été mises en place en 2012. Pour encore plus d'économie, il est décidé d'étendre la période d'extinction d'une heure, soit de 23H00 à 06H00, du dimanche au vendredi (au lieu de 23H30 à 05H30 actuellement). Pas d'extinction pour les fêtes de fin d'année, la fête des classes du dimanche de Pâques et la fête patronale.

CONVENTION 2019/2020 AVEC LE LYCEE STE CLAIRE POUR RESTAURATION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2019/2020, le choix de la commission « cantine », s'est porté sur le même prestataire que l'an dernier, à savoir le lycée Sainte Claire de SURY LE COMTAL, qui propose un repas complet au tarif de 3,53 € sans le pain. Le Conseil approuve la convention à intervenir avec ce prestataire.

REVISION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Pour rappel, le prix du repas de la restauration scolaire est fixé ainsi : coût du repas facturé à la Mairie par le prestataire + prix du pain. Ainsi, la collectivité ne fait pas supporter aux familles les coûts de fonctionnement (personnel, chauffage...).

Pour l'année scolaire 2019/2020, le Conseil décide de maintenir cette règle et fixe en conséquence le prix du repas à **3,58 €** (soit 3,53 € + 0.05 €).

PROJET ACQUISITION TERRAIN AU LOTISSEMENT LES SAPINS

M. le Maire rappelle que les parcelles de terrain du lotissement communal « Les Sapins » sont commercialisées depuis l'année 2014, au prix de 62 € le M² (y compris commission d'agence forfaitaire de 3.000 € HT). M. le Maire explique qu'une offre d'achat est parvenue en Mairie mais à un prix inférieur au prix fixé. Il demande au Conseil de se positionner sur une éventuelle modification du prix de vente des lots.

Le Conseil, considérant qu'un tarif différencié suivant la taille des lots pourrait accélérer les ventes, décide de modifier le prix de vente, de la manière suivante :

- ✓ parcelles d'une superficie inférieure à 1.000 M², prix inchangé : 62 € le M² (16 lots concernés)
- ✓ parcelles d'une superficie égale ou supérieure à 1.000 M² : 59 € le M² (5 lots concernés)

(remise commerciale de 3.000 € HT si l'acheteur traite en direct, sans passer par une agence)

DEMANDE DE SUBVENTION SARL J'M LA VIANDE

Dans le cadre du dispositif « aides au développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et du service avec point de vente » auquel a adhéré la commune en 2018, le commerce J'M LA VIANDE a déposé une demande de subvention pour l'achat de matériel professionnel. Le dispositif prévoit un co-financement entre la Région, l'intercommunalité et la commune. Suite à l'instruction du dossier au niveau intercommunal, et à l'avis favorable délivré, la commune peut verser sa quote-part d'un montant de 2.000 €

DEMANDE DE SUBVENTION DU SOU DES ECOLES : DISTRIBUTION CALCULATRICE ELEVES CM2

L'association du Sou des Ecoles souhaite offrir une calculatrice aux élèves de CM2, pour marquer la fin de leur scolarité en primaire et leur entrée en 6^{ème}. Elle sollicite pour ce faire, le concours financier de la collectivité, à hauteur de 50% du coût des calculatrices. Pour la rentrée 2019/2020, 17 élèves de CM2 sont concernés et le prix de la calculatrice s'élève à 17,90 € l'unité, ce qui représente un coût total de 304,30 €. Le Conseil décide de financer ce projet à hauteur de 50%, comme demandé, et accepte de reconduire l'opération les années suivantes suivant les mêmes règles d'attribution.

CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Il convient de justifier auprès du Trésor Public, l'encaissement d'un chèque de 6.804 € établi par la Société Koden, au profit de la collectivité.

La société Koden a été choisie pour le remplacement du photocopieur de la mairie. Dans la négociation, elle s'est engagée à reprendre l'ancien contrat signé en 2016, pour une durée de 21 trimestres, avec la société FBI Loire. Ainsi, la collectivité continuera de régler les factures trimestrielles à la Sté FBI jusqu'au terme du contrat, soit fin 2021. En contrepartie, elle recevra de la Sté Koden, la somme de 6.804 €, laquelle sera encaissée au compte 7718 - autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le Conseil approuve la décision modificative budgétaire suivante sur le budget principal, section de fonctionnement :

Compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur : + 100 €

Compte 60622 : carburants : - 100 €

VŒU AMF : SOUTIEN SYSTEME DE SANTE

M. le Maire présente une motion proposée par la Fédération Hospitalière de France visant à affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé. Le Conseil, à l'unanimité, vote cette motion.

SOUTIEN OFFICE NATIONAL DES FORETS

M. le Maire présente une motion proposée par l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts visant à défendre le maintien du service public de l'ONF, aujourd'hui menacé. Le Conseil, à la majorité, vote cette motion tout en reconnaissant que la commune n'est pas très concernée puisqu'elle n'est pas une commune forestière (bois privés).

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS

Voirie : les travaux définis dans le programme 2019, devraient débuter fin juin, début juillet par la réfection de la chaussée du Petit Faubourg.

Fleurissement : plusieurs réunions de la commission ont eu lieu afin d'organiser le fleurissement 2019 : le rond-point de l'école sera complètement réaménagé.

Conseil Municipal Enfants : Jardin public : remplacement du toboggan endommagé et fabrication signalétique, hôtel à insectes...

Club des jeunes : projet réaménagement terrain de dirt en cours, préparation animations fête patronale...

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 10 juillet 2019 à 20 Heures